



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 janvier 2019

## Résultats de l'enquête de janvier 2019 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Les critères d'octroi sont pratiquement inchangés pour les prêts aux entreprises et les prêts au logement
- La demande de prêts des entreprises et des ménages est en hausse, mais les banques anticipent une certaine modération de la demande
- Les créances douteuses des banques ont un effet de durcissement des critères d'octroi

Selon l'enquête de janvier 2019 sur la distribution du crédit bancaire, les [critères d'octroi](#) – c'est-à-dire les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts – [des prêts aux entreprises](#) sont restés globalement inchangés en termes nets au quatrième trimestre 2018. Les critères d'octroi des prêts aux entreprises sont pratiquement inchangés (avec un pourcentage net de – 1 %) au quatrième trimestre, après un assouplissement net (pourcentage net de – 6 %) au trimestre précédent. Cette évolution est conforme aux anticipations formulées par les banques lors de la précédente campagne. Les [critères d'octroi des prêts au logement accordés aux ménages](#) sont aussi restés globalement inchangés (avec un pourcentage net de – 1 %, contre – 2 % précédemment), et ceux des [crédits à la consommation et des autres prêts aux ménages](#) se sont légèrement durcis (avec un pourcentage net de 2 %, contre 1 % lors de la campagne précédente). Compte tenu de la période prolongée sur laquelle les critères d'octroi se sont assouplis, les conditions appliquées aux crédits bancaires continuent de soutenir la croissance des prêts. Les pressions concurrentielles ont continué de contribuer à un assouplissement des critères d'octroi des prêts aux entreprises et des prêts au logement, tandis que la perception d'un risque moins élevé n'a contribué à un assouplissement des critères d'octroi que pour les prêts au logement. Les coûts de financement et les contraintes de bilan des banques ont apporté une contribution globalement neutre aux critères d'octroi de l'ensemble des catégories de prêts. En outre, la tolérance des banques au risque a contribué à un durcissement pour les prêts aux entreprises. Pour le premier trimestre 2019, les banques prévoient un léger durcissement des critères d'octroi pour les prêts aux entreprises et les prêts au logement, et des critères d'octroi globalement inchangés pour les crédits à la consommation et les autres prêts aux ménages.

**Banque centrale européenne** Direction générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source**

Traduction : Banque de France

Les [modalités et conditions générales pratiquées par les banques](#) (qui correspondent aux modalités et conditions effectives convenues dans le contrat de prêt) se sont encore assouplies au quatrième trimestre 2018.

La demande nette a continué d'augmenter pour toutes les catégories de prêts au quatrième trimestre 2018, mais les banques anticipent une certaine modération de la demande au cours des trois prochains mois. La hausse nette de la [demande de prêts aux entreprises](#) résulte essentiellement du bas niveau général des taux d'intérêt, de la FBCF, des stocks et du fonds de roulement, de l'activité de fusion-acquisition, ainsi que du renouvellement des lignes de crédit ou de la restructuration de la dette. La [demande nette de prêts au logement](#) continue de s'expliquer principalement par la faiblesse générale des taux d'intérêt et par des perspectives favorables sur le marché de l'immobilier résidentiel, tandis que la confiance des consommateurs a eu une incidence positive plus limitée. En outre, la faiblesse générale des taux d'intérêt et les besoins de financement des dépenses en biens de consommation durables ont été les principaux contributeurs de l'augmentation nette de la demande de [crédits à la consommation et autres prêts aux ménages](#).

Au second semestre 2018, les banques de la zone euro ont continué de s'adapter aux mesures réglementaires et prudentielles en renforçant encore leurs fonds propres. À l'échelle de la zone euro, les banques ont fait état d'un effet de durcissement de leurs critères d'octroi et d'un élargissement des marges sur les prêts au logement et les crédits à la consommation. S'agissant des prêts aux entreprises, l'impact des mesures prudentielles et réglementaires serait plus modéré, avec un effet de léger durcissement net des critères d'octroi et une incidence globalement neutre sur les marges sur prêts.

S'agissant de l'impact des créances douteuses (*non performing loans* – NPL) des banques sur leurs politiques en matière de prêt, les banques de la zone euro ont indiqué que leurs ratios de NPL ont eu un effet de durcissement de leurs critères d'octroi de prêts aux entreprises et de prêts au logement au cours des six derniers mois. Pour les six prochains mois, elles prévoient que leurs ratios de NPL auront un effet de durcissement net sur les critères d'octroi de toutes les catégories de prêts. Les ratios de NPL des banques ont affecté leurs politiques en matière de prêt ces six derniers mois principalement en raison de leur incidence sur l'accès au financement de marché.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire, qui est réalisée quatre fois par an, a été mise au point par l'Eurosystème afin de mieux comprendre le comportement des banques en matière de prêt dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête de janvier 2019 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions observées au quatrième trimestre 2018 et sur les changements attendus au premier trimestre 2019. La campagne de janvier 2019 a été réalisée entre le 7 et le 28 décembre 2018. Au total, 147 banques ont participé à l'enquête, avec un taux de réponse de 100 %.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Eva Taylor, au :  
+49 69 1344 7162.**

**Notes :**

- Le rapport correspondant à cette campagne d'enquête est disponible à l'adresse [https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb\\_surveys/bank\\_lending\\_survey/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/index.en.html). Une copie du questionnaire, un glossaire des termes utilisés dans l'enquête et un guide utilisateur, accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête, peuvent également être consultés sur cette page internet.
- Les séries relatives à la zone euro et les séries nationales sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=9691151>). Les résultats nationaux publiés par les différentes banques centrales nationales peuvent être obtenus à l'adresse [http://www.ecb.europa.eu/stats/ecb\\_surveys/bank\\_lending\\_survey/html/index.en.html](http://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/index.en.html).
- Pour plus de détails concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler-Ulbrich (P.), Hempell (H.) et Scopel (S.), « *The euro area bank lending survey* », *Occasional Paper Series*, n° 179, BCE, 2016 (<http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpops/ecbop179.en.pdf>).